

DÉPARTEMENT D'HYGIÈNE

Le salaire du docteur Louis Laberge, Médecin Officier de Santé, est augmenté de \$200. (MM. les échevins Vallières et DeSerres dissidents).

DÉPARTEMENT DES INCENDIES ET DE L'ÉCLAIRAGE

—Sur proposition de M. l'échevin Payette, il est Résolu: De fixer le salaire des pompiers comme suit: 1re classe \$725; 2me classe \$675; 3me classe \$600.

Ajournement.

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 22 décembre

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Ricard, Lemay, Wilson, Duquette et Gallery.

—Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer les virements de crédits suivants:

Prendre sur les crédits votés pour

(a) Inspecteurs des rues et ruelles . . . . .	\$ 5.50
(b) Pointeurs . . . . .	1.43
(c) Contremaître à l'incinérateur . . . . .	12.46
(d) Pointeurs " " . . . . .	6.54
(e) Journaliers " " . . . . .	70.00
(f) Renouvellement des fournaies . . . . .	500.00
(g) Drogues . . . . .	28.00

Total . . . . . \$623.93

Et appliquer le tout à: "Journaliers de l'enlèvement."

—Résolu: De consigner aux archives du département le rapport de l'asst.-surintendant concernant l'accident arrivé à M. O. Boismenu, ainsi que les certificats du docteur P.-E. Maurice, M.V., se rapportant aux trois chevaux achetés pour le département.

—Résolu: D'autoriser le surintendant à payer M. Pascal Chapleau, forgeron, pour le temps qu'il a perdu pour cause de maladie, depuis le 4 jusqu'au 18 décembre.

—Reçue et lue une lettre de M. C.-A. Léveillé demandant de déposer des cendres sur un terrain lui appartenant rue St-Germain, entre les rues Stadacona et Duquette, et se rendant responsable de tous dommages, plaintes ou frais que la Ville pourrait encourir à ce sujet.

Demande est aussi faite par M. Jos. Hogue, 965 rue Berri, que des cendres soient déposées sur sa propriété.

Ces deux demandes ont agréées.

—Soumis un rapport du surintendant déclarant que la Voirie a remboursé au département de l'Incineration la somme de \$39.00 pour charroirage de cendres sur la rue Dufferin, au-delà du dépotoir actuel.

—Résolu: D'accepter l'offre de \$80.00 faite par M. Ovide Roy pour le droit d'enlever du fumier des écuries de l'Est, la Ville se réservant le droit de garder tout le fumier qui sera requis par le département des Parcs et Traverses.

—Résolu: D'accepter l'offre de \$20.00 faite par M. Bayris pour l'enlèvement du fumier des écuries de l'Ouest.

—Soumis un rapport du surintendant constatant que la courroie circulaire installée à l'incinérateur est en opération et donne pleine et entière satisfaction.

—Le surintendant est autorisé par la Commission à vendre les effets accumulés à l'incinérateur et mis de côté par les préposés à la courroie circulaire.

—Résolu: Que les journaliers auront congé le jour de Noël et le Jour de l'An. Par contre, il ne sera pas payé de salaire "extra" pour le surplus d'ouvrage occasionné par ces congés.

Ajournement.

J.-N.-P. OLIVIER,  
Secrétaire.

HYGIENE DEPARTMENT

Dr. Louis Lebarge's salary, medical health officer, was increased by \$200. (Ald. Vallières and DeSerres dissenting).

FIRE AND LIGHT DEPARTMENT

On motion of Ald. Payette, it was Resolved: To fix the firemen's salary per annum as follows:

1st class, \$725; 2nd class, \$675; 3rd class, \$600.

Adjourned.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 22nd of December

Present: Ald. Lavallée, chairman, Ricard, Lemay, Wilson, Duquette and Gallery.

—Resolved: That a report be made to Council asking authority to vary the following appropriations:

Take from the appropriations voted for:

(a) Street and lain inspectors . . . . .	\$5.50
(b) Time-keepers . . . . .	1.43
(c) Foremen at the incinerator . . . . .	12.46
(d) Time-keepers " " . . . . .	6.54
(e) Journeymen " " . . . . .	70.00
(f) Renewal of furnaces . . . . .	500.00
(g) Drugs . . . . .	28.00

Total . . . . . \$623.93

And apply said sum to: "Journeymen for the removal."

—Resolved: To file of record the report of the asst.-superintendent concerning the accident which happened to Mr. O. Boismenu; also certificates of Dr. Maurice, V.S., anent the three horses recently bought by the department.

—Resolved: That the superintendent be authorized to pay Mr. Pascal Chapleau, blacksmith, the time he lost on account of illness, from the 4th till the 18th of December.

—Received and read a letter from Mr. C. A. Leveillé, asking that ashes be deposited on one of his lots, in St. Germain street, between Stadacona and Duquette street; the petitioner holding himself responsible for all damages, complaints or costs, which the City may incur on this account.

An application was also made by M. Jos. Hogue, 965 Berri street, asking that ashes be deposited on his premises.

The two above requests were granted.

—Submitted a report from the superintendent stating that the Road department had refunded the sum of \$39.00 to the Incineration department for carting of ashes to Dufferin street—which is further than the recognized dumping place.

—Resolved: That the offer of \$80 made by Mr. Ovide Roy be accepted for the privilege of removing manure from the Eastern stables; the City however reserving to itself the option of retaining all manure which may be required by the Parks and Ferries department.

Resolved: That the \$20.00 offer made by Mr. Bayris for the removal of manure from the Western stables be accepted.

—Submitted a report from the superintendent, stating that the endless chain, installed at the incinerator, was working properly and gave entire satisfaction.

—The superintendent was authorized to sell the material accumulated and set aside by the men engaged to work the endless chain.

—Resolved: That the journeymen should have a holiday on Christmas and on New Year's day. On the other hand, no extra pay will be granted for any extra work caused by said holidays.

Adjourned.

J. N. P. OLIVIER,  
Secretary.